

MAIRIE DE GUERIGNY



Restauration scolaire

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

NOM DE L'ENFANT :		Prénom :	
Sexe :		F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
.....			
Ecole fréquentée :			
Niveau : TPS <input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/>			

RESPONSABLE LEGAL 1		RESPONSABLE LEGAL 2	
Situation familial : Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/>			
En cas de séparation ou de divorce, fournir le jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales			
Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		Autorité parentale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
NOM.....		NOM	
Prénom.....		Prénom.....	
Adresse		Adresse.....	
.....		
N° domicile		N° domicile.....	
N° portable.....		N° portable.....	
Mail@.....		Mail.....@.....	
N° travail.....		N° de travail.....	
Nom et adresse de l'employeur.....		Nom et adresse de l'employeur.....	
.....		
Allocataire CAF (régime général) <input type="checkbox"/>		MSA <input type="checkbox"/>	
		Autre régime <input type="checkbox"/>	
N° Allocataire CAF :			

TUTEUR – A compléter si l'enfant réside chez un tiers

Autorité parentale : oui non

NOM Prénom.....

Adresse

N° domicile..... N° portable..... N° travail

Mail@..... Profession

Nom et Adresse employeur

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER L'ENFANT

NOM – Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone
.....
.....
.....

Votre enfant fait-il l'objet d'un P.A.I. ?

Oui Non

INFORMATION SUR LES CONTRAINTES ALIMENTAIRES OU PRISE EN CHARGE DE MALADIES CHRONIQUES

Afin de permettre l'accueil d'enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de santé dans les restaurants scolaires, un Projet d'Accueil Individualisé doit être signé. Conformément à la législation en vigueur, il s'agit d'un protocole d'accord passé entre la famille et les différents partenaires (Education Nationale, Commune, médecin scolaire, médecin allergologue, directrice de l'école maternelle et directeur de l'école primaire, responsable du centre social intercommunal) et qui veille à respecter l'équilibre alimentaire de l'enfant et prévenir les allergies. Les familles, dont l'enfant fait l'objet d'un P.A.I. déclaré sont chargés de le signaler lors de l'inscription au service de la restauration scolaire de la mairie ainsi qu'à la directrice de l'école maternelle ou directeur de l'école primaire. Toute situation sera adaptée aux cas par cas

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Annuelle :

Forfait 4 jrs/semaine

Forfait 3 jrs/semaine



Fournir une attestation de quotient familial
pour les familles résidentes de GUERIGNY

Merci de cocher les jours ci-dessous :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Occasionnelle (maximum 2 jours/semaine)

Achat de tickets à la mairie et pour la réservation des repas, merci de télécharger le tableau mensuel sur le site de la commune www.ville-guerigny.fr

En cas de garde alternée, chaque parent doit remplir un dossier d'inscription.

FACTURATION DES INSCRIPTIONS ANNUELLES

Je choisis :

Facturation au trimestre (paiement à réception de facture) :

Prélèvement automatique mensuel (uniquement pour les forfaits 4 jrs/semaine) :

(Joindre un Relevé d'Identité Bancaire au dossier)

ABSENCES

En cas d'absence, merci de prévenir le service des Affaires Scolaires à la mairie (03.86.90.78.56 ou comptabilite.guerigny@orange.fr) 48 h avant. Tout repas non décommandé en temps et en heure sera facturé.

Les repas seront déduits dans les cas suivants :

- Absence non remplacée de l'enseignant
- Grève des enseignants
- Sorties scolaires
- Rendez-vous médical (fournir un justificatif)

REGLEMENT

Vous pouvez télécharger le règlement intérieur des temps périscolaires sur le site de la commune : www.ville-guerigny.fr

La signature de ce dossier vaut acceptation du règlement intérieur.

Fait à _____, le _____

Signature